



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE CAEN

\*\*\*\*\*

**COMMUNE DE OUISTREHAM**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 13 JUIN 2022**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 13 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Christophe NOURRY, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Annick CHAPELIER ( pouvoir Matthieu BIGOT), Raphael CHAUVOIS ( pouvoir Jean Yves MESLE)

Secrétaire de séance : Josiane CLEMENT LEFRANCOIS.

### FOIRES ET MARCHES – MODIFICATION DU PERIMETRE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

DEL20220613\_17

Présents : 27

Pouvoirs : 2

Abstentions :

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre :

Rapporteur : M Mauger

Conformément à l'arrêté n°2019-851 du 19 décembre 2019 portant règlement des marchés d'approvisionnement de la commune de Ouistreham, Il existe 2 marchés d'approvisionnement sur la commune, Place Lemarignier au Bourg (qui se tient le mardi et le samedi matins) et sur la Place du Marché et Rue Auber à Riva (le vendredi, ainsi que le dimanche en saison).

Une réflexion dans le cadre d'une redynamisation de certains quartiers de la commune a mené à la décision d'expérimenter un nouveau marché semblable à celui du bourg, qui se tiendra au port, dans un nouveau périmètre, les mercredis matins en saison, de 8h à 13h45. Ce nouveau périmètre a été soumis au syndicat des commerçants non sédentaires en commission des halles et marchés du 29/03/2022, et a reçu un avis favorable.

#### En conséquence

Lu et entendu l'exposé, LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité

- D'approuver la création de ce nouveau marché avec son nouveau périmètre ;
- D'autoriser le Maire à signer avec Ports de Normandie, dont relève la parcelle concernée par ce nouveau périmètre, une AOT en contrepartie du versement d'une redevance pour occupation du domaine public à déterminer; cette autorisation vaut, le cas échéant, pour les renouvellements qui pourraient survenir ;
- De prendre acte que le règlement des marchés en vigueur sera modifié en conséquence

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

Pour le Maire empêché, la 1ère Adjointe

Catherine LECHEVALLIER

